



Programme 2024 – 2030

Un nouveau souffle pour Woluwe-Saint-Lambert

I. Une commune verte qui anticipe les enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain

Dans la vallée de la Woluwe, comme ailleurs dans la Région et à travers le pays, les habitant·es sont impacté·es par les inondations et les intempéries. Cet été, ces dernières ont encore fait de gros dégâts. Le dérèglement climatique s'accélère, nous faisons face à des vagues de chaleur plus longues et plus fréquentes et certains lieux publics sont intenable l'été, en particulier pour les personnes plus fragiles. Dans ce contexte, Écolo est vigilant à la durabilité des choix urbanistiques posés : îlots de fraîcheur, verdurisation continue des espaces publics.

Accélérer notre action pour s'assurer que notre commune s'adapte à ces changements est une priorité, pour le bien de toutes et tous. Ensemble, soyons plus forts contre les inondations et les canicules, continuons à limiter la pollution et à réduire l'empreinte carbone de notre commune.

Voici nos propositions :

1. Être plus forts contre la canicule, la pollution et les inondations

- Débétonner et verduriser pour créer plus de **zones d'ombres** et au moins deux **îlots de fraîcheur** dans chacun des sept quartiers de Woluwe, en concertation avec les habitant·es et les comités de quartier : place Saint-Lambert, place du Temps Libre, quartier Andromède,... Poursuivre la verdurisation des cours des crèches et écoles communales et soutenir celle des autres crèches et écoles.
- Réduire la pollution de l'air, du sol et de l'eau et résister aux inondations en plantant **15% d'arbres en plus d'ici à 2030**: planter au minimum un arbre tous les 50 mètres, ainsi que des plantes, qui sont adaptés à l'évolution climatique. L'augmentation des canicules et sécheresses menace nos arbres, c'est aujourd'hui qu'il faut planter les arbres de demain, en tenant compte du climat dans 10 à 20 ans.
- Renforcer le Plan canicule nettement insuffisant, avec la **mise à disposition de plusieurs lieux frais** pour protéger les enfants et les aîné·es dès que le mercure dépasse 30°C. Et mieux faire connaître les mesures à suivre et les aides disponibles (assistance téléphonique, aides à domicile,...).
- Pour réduire l'ampleur des inondations, multiplier les systèmes de **récupération des eaux de pluie** et généraliser les **jardins de pluie, les revêtements perméables et les noues** pour stocker l'eau de pluie qui ruisselle, comme aux abords de l'avenue Dumont, et comme à Hof ten Berg avec ses jardins de pluie.

2. Faire en sorte que la Commune montre l'exemple pour ses bâtiments et véhicules

- **Davantage réduire les consommations d'énergie** et augmenter la part d'énergies renouvelables des bâtiments administratifs et techniques et des infrastructures scolaires, sportives et culturelles : mettre plus sérieusement en œuvre le Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique (plan PLAGE, avec seulement 1,1% de réduction de la consommation de gaz entre 2020 et 2024 !) et une production d'énergie solaire qui peut être doublée. Si la Commune augmente ses investissements dans l'énergie solaire, elle gagnera de l'argent, au bénéfice de toutes et tous.
- Renforcer le remplacement de véhicules communaux par des **véhicules moins polluants** ; avoir le moins de véhicules possible en gérant mieux leur utilisation (**gestion centralisée et mutualisée** via une application informatique).
- Étudier le **partage de certains véhicules communaux** avec des associations et/ou particuliers en dehors des heures de travail.

3. Soutenir les habitant-es pour réduire leur facture et leur consommation d'énergie

- Accélérer **l'isolation du bâti quartier par quartier** et la transition vers des façons durables de se chauffer :
 - Consacrer une partie de l'accroissement des **recettes du précompte immobilier**, (augmenté de plus de 40% par la majorité ces dernières années !), à **des projets de rénovation énergétique** qui ciblent des propriétaires à revenus modestes, propriétaires d'un seul bien immobilier et qui occupent ce bien (ou bien qui ne l'occupent plus car ils ou elles séjournent en maison de repos).
 - Informer et accompagner les propriétaires, notamment en renforçant les synergies entre le **Guichet de l'énergie communal** et **l'asbl homegrade.brussels**, le **Facilitateur Bâtiment durable** et le **Facilitateur copropriété** pour mieux les aider à adapter leur consommation (analyse de la consommation énergétique, isolation, chauffage et production d'énergie renouvelable). La Commune peut ainsi prendre le relais de Homegrade pour un accompagnement plus poussé lorsque cela s'avère nécessaire.
- Soutenir les projets **d'investissement dans le renouvelable** et aider à la mise en place de partage et de **communautés d'énergie** sur le territoire, en simplifiant les démarches administratives, et en partageant l'énergie des panneaux photovoltaïques de la Commune avec les habitant-es pour réduire leur facture et leur permettre d'accéder à l'électricité verte.

4. Contribuer à une alimentation durable

- Soutenir et mieux faire connaître les initiatives d'**alimentation locale et durable** telles que les GASAP communaux.
- Mettre en place un projet de **ferme pédagogique de proximité** et/ou de **Maison de l'environnement et du Climat** en partenariat entre la Commune et la Région), sur le site de la Ferme aux Oies ou, dès la fin du bail emphytéotique en 2030, sur le site d'Hof ter Musschen.
- Promouvoir **l'agriculture urbaine** pour améliorer la qualité des fruits et légumes disponibles pour les habitant-es via des maraichers de proximité, et permettre aux personnes qui le souhaitent de cultiver un potager.
- Pérenniser une **grainothèque**, pour le libre partage de graines, de plantes et de connaissances.
- Analyser et **dépolluer** les sols dans certains **jardins particuliers** en cas de doute raisonnable de pollution, pour promouvoir les potagers.

- Favoriser les **jardins partagés**, notamment pour des projets intergénérationnels, tels qu'« un jardin deux âges »; permettre le partage de matériel et d'outils de jardin via un service communal.

5. Préserver la biodiversité et renforcer le bien-être animal

- **Renforcer le bien-être animal**, en particulier l'animalerie du parc de Roodebeek, qui doit respecter les normes régionales en matière de mètres carrés et de présence d'au moins deux individus par espèce.
- **Compléter l'inventaire des arbres** dans la commune par une étude plus large sur la nature, la faune et la flore pour aménager des **corridors écologiques** au profit des hérissons et des oiseaux. Cibler les zones qui doivent être végétalisées en priorité en augmenter l'impact, et établir un pourcentage minimum de terrains communaux à conserver pour **préserver la biodiversité**.
- Mettre en place une **contraception des pigeons**, comme le font déjà plusieurs communes bruxelloises, pour réduire leurs populations et les nuisances qu'ils causent, tout en favorisant leur bien-être.
- Mettre en valeur le **travail des citoyen·nes et des associations** qui s'investissent pour protéger les animaux sauvages et les espaces naturels bénéfiques à notre qualité de vie.
- Demander à Sibelga d'**adapter les éclairages** en tenant compte des besoins de la faune, dans des quartiers et à des horaires bien délimités, et en combinant cela aux besoins des habitant·es. Etudier la diminution de toute luminosité excessive et promouvoir le projet régional de « Trame sombre ».
- Renforcer le soutien de la Commune aux citoyen·nes via l'opération « **Adopter un pied d'arbre** » pour que les pieds d'arbres soient des zones refuges pour la biodiversité, que les arbres soient mieux protégés et qu'ils ne soient plus des dépotoirs pour déchets variés.

II. Une commune sûre et efficace pour notre mobilité

Au quotidien et lors de phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations, vents violents,...), l'aménagement du territoire et les politiques de mobilité ont un impact décisif sur notre qualité de vie : elles orientent nos trajets, dictent nos horaires et rythment certaines de nos rencontres.

Nous avons à l'esprit les besoins de l'ensemble des habitant-es, des enfants les plus jeunes jusqu'aux personnes les plus âgées, en passant par les PMR et les ménages qui vivent sans voiture et dépendant des transports publics et des aménagements cyclables ou piétons pour leurs déplacements quotidiens. La création de pôles de multimodalité et de liaisons cyclo-piétonnes entre les différents quartiers figurent parmi nos priorités politiques.

Voici nos propositions :

1. Encourager la marche à pied et investir pour la sécurité et le confort des piétons

- Améliorer l'**accessibilité des trottoirs** pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes : largeur suffisante, réparation des dalles, rationalisation des panneaux de signalisation, abaissement de la hauteur des bordures,...
- Améliorer la **sécurité des passages piétons** les plus dangereux, y installer davantage de feux sonores ainsi que des décomptes pour les traversées piétonnes.
- Favoriser les **itinéraires piétons inter-quartiers**. Il s'agit par exemple de créer une traversée du stade Fallon pour rejoindre plus facilement le métro ou les quartiers avoisinants.
- Lorsque cela s'y prête, mettre certaines rues à **sens unique** pour élargir et sécuriser les trottoirs.
- Créer une **Commission "mobilité active"** avec le secteur associatif et les citoyen-es pour se pencher sur les aménagements de l'espace public les plus pertinents à mettre en œuvre.
- Associer les citoyen-nes et les conseils consultatif des Aîné-es et des Personnes en situation de handicap à des **marches exploratoires** dans Woluwe : cette démarche de diagnostic et d'évaluation de l'espace public permet de s'assurer qu'il soit plus sûr et plus accessibles, pour les personnes à mobilité réduite, les femmes, les enfants, les aînés,...

2. Investir pour la sécurité et la formation des cyclistes et renforcer le stationnement vélo

- Organiser des **formations** pour apprendre aux adultes et aux enfants à rouler à vélo sur la voie publique.
- Augmenter l'offre de **stationnement sécurisé des vélos** grâce aux initiatives privées (entreprises, garages de particuliers) et publiques (infrastructures communales).
- Améliorer la qualité et la complémentarité des **itinéraires cyclistes régionaux** (ICR) et **communaux** (ICC).
- Souscrire au système régional de gestion des **box vélos**, et en baisser les tarifs.
- Créer un **parking vélos** près de toutes les infrastructures sportives, culturelles, scolaires et près des commerces.
- Assurer aux **vélos cargos ou familiaux (longtail)**, un stationnement adapté, **y compris devant les écoles**, et des pistes cyclables suffisamment larges.
- **Soutenir la culture et l'économie du vélo**, les ateliers vélo et toutes initiatives centrées sur le vélo et l'économie sociale et circulaire.

3. Renforcer l'offre de transports en commun

- Assurer une bonne collaboration avec la STIB et la Région, notamment dans le dossier des **nuisances sonores du métro** pour les riverain-es.
- Négocier avec la STIB l'**amélioration des fréquences** des lignes de bus (notamment les lignes de **bus 28, 42 et 80**), la **prolongation** de la ligne de **tram 8** jusqu'à l'avenue Marcel Thiry et la gare de Bordet à Evere, ainsi que la prolongation de la ligne 28 jusqu'à Stockel ou bien celle de la ligne 36 jusque Tomberg.

4. Diminuer le bruit et améliorer la qualité de l'air en réduisant la pression automobile

- Préserver les **zones vertes** en évitant le stationnement et trafic automobile les traversant (parc Malou,...).
- Augmenter les stations de véhicules partagés et étudier l'opportunité d'un **partage de certains véhicules** communaux des associations et/ou particuliers en dehors des heures de travail.
- Sensibiliser et informer sur les avantages du **partage de voitures et de vélos entre particuliers** d'une même rue ou d'un même quartier.
- **Pôles de mobilité active/partagée** : renforcer ces lieux où différents modes de transport se croisent en y assurant (au cas par cas) la présence d'arceaux vélos, des dropzones, de stations de voitures partagées, d'arrêts de transports en commun) : à Roodebeek, Vandervelde, Marcel Thiry, Théodore de Cuyper, Georges Henri,...
- **Diminuer le trafic de transit** en étudiant l'impact de différents outils de gestion de la voie publique, tels que les zones de rencontre (20km/h), les rues scolaires, les zones (semi) piétonnes, par exemple dans certains tronçons de l'avenue Georges Henri.
- Proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture comme les **rangs scolaires, pédibus, rangs vélos (bicibus), ou bancs-stop** (bancs identifiés pour le co-voiturage).
- Accélérer le déploiement de **bornes de recharge** pour les voitures électriques sur le territoire de la commune.

III. Une commune conviviale et accueillante pour tou-te-s ses habitant-es

Nous voulons une commune ouverte sur le monde, solidaire, où règne une réelle égalité des chances, où chacun-e trouve les moyens de s'épanouir et de participer à la vie collective.

Nous veillerons à ce que l'espace public soit convivial et accessible à toutes et tous, pour que chacun-e y ait facilement accès, pour s'y rencontrer et s'adonner à de multiples activités en toute sécurité. Nous veillerons aussi à multiplier les initiatives de partage de biens et des services, qui permettent la rencontre, évitent le gaspillage et soulagent le portefeuille.

Enfin, le Conseil communal a voté une motion qui fait de Woluwe une "commune hospitalière" pour les migrant-es. Nous voulons faire de cette déclaration d'engagements une réalité pour que notre commune accueille dignement ses nouveaux et nouvelles habitantes, y compris celles et ceux qui ont dû s'exiler pour survivre.

Voici nos propositions :

1. Avoir une maison de quartier à quelques minutes à pied de chez soi

Dans chacun des quartiers de la commune, mettons un espace à disposition des habitant-es, agrémenté de différents services fournis par la Commune :

- Un lieu pour faciliter l'entraide et le bénévolat de proximité, qui mette en lien des voisin-es avec un besoin d'un service, de compagnie,... avec d'autres voisin-es prêt-es à donner d'un peu de leur temps.
- Un lieu où trouver une aide concrète quand on a du mal à se débrouiller pour des démarches administratives par ordinateur, pour ses factures, son quotidien, sa santé,...
- Un lieu pour faire circuler l'information sur les services qui existent et sur ce qui bouge à Woluwe.
- Un lieu de rencontre, à penser avec les habitant-es, les comités de quartier, les associations, les écoles de devoirs,...
- Un lieu d'événement locaux, de bourses de vêtements ou objets de seconde main.
- A vous de compléter !

2. Partager, récupérer, s'entraider et économiser : bienvenue aux initiatives citoyennes

- Partager des biens ou des services, via un disposition mis en place par la Commune et en soutenant les **initiatives citoyennes** et associatives.
- Mettre en place une **bébéthèque** pour le matériel de puériculture ainsi que les vêtements et jouets des tous-petits
- Etudier la mise en œuvre d'un service de partage de **petit outillage**, notamment pour les jardins.
- Etudier les modalités de mise en oeuvre de **plate-forme d'échange de biens et de petits services**
- Soutenir les **donneries**, bourses de vêtements, gratifierias (foire aux dons).
- Soutenir les projets de **potagers collectifs** et de **GASAP**

3. Disposer d'un espace public convivial : pour une "ville salon"

- Se pencher sur l'aménagement convivial de l'espace public (rues scolaires, nouvelles pistes cyclables, aires de jeux,...), via la création d'une **commission "espace public"** avec le secteur associatif, les comités de quartier et les citoyen-nes.

- Soutenir les initiatives citoyennes visant à instaurer des **rues réservées au jeu** les week-ends et pendant les vacances, des “rues jardin” (avec des bancs, de la verdure,...) ou encore des rues piétonnes.
- Revitaliser l’ensemble des **parcs de la commune** et en priorité le **parc Saint-Lambert** et le **parc Malou**.
- Installer plus de bancs, de toilettes publiques et de fontaines d’eau potable dans tout l’espace public.
- Rendre accessibles au public les **toilettes publiques** des centres sportifs, des bibliothèques, du centre culturel pendant leurs heures d’ouverture. Prévoir une signalisation qui les fait connaître au public.
- Créer des partenariats avec les **commerçants** qui disposent de toilettes pour les rendre accessibles au public moyennant une indemnité pour les frais de fonctionnement : créer un **logo « toilettes accessibles au public »**. Faire de même pour les commerces qui peuvent mettre à disposition un espace pour allaiter. Ce sont des formules « win-win » car elles génèrent plus de passage dans les commerces concernés.
- Poursuivre la **suppression progressive des publicités commerciales** dans l’espace public. Les remplacer à certains endroits par des panneaux d’affichage accessibles aux initiatives citoyennes (voir le chapitre sur la participation).

4. Vivre dans une commune hospitalière : dans les mots et dans les faits

- Fournir un **kit d'accueil** pour tout·e nouvel·le arrivant·e dans la commune avec les informations relatives à la vie dans la commune (le fonctionnement de l'administration, transports en commun, les activités scolaires et parascolaires, la gestion des déchets,...).
- Analyser la **réouverture de l'Initiative locale d'accueil (ILA)** en partenariat avec le CPAS et le pouvoir fédéral. L'ILA, créée en 2001 et fermée en mars 2024, permettait à 28 demandeurs d’asile de se loger de manière temporaire.
- Organiser et médiatiser les **initiatives d'échange**, de rencontre, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.
- **Accompagner les initiatives citoyennes** pour l’accueil de personnes migrantes, en favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance. Des assistant·es sociaux·ales seront disponibles pour les aider ainsi que des médiateur·trices pour prévenir les incompréhensions et malentendus.
- Soutenir, notamment sur le plan administratif, les initiatives d'**accueil** des migrant·es **chez les citoyen·nes** après leur régularisation, le temps qu'ils ou elles trouvent un logement. Cela peut passer par le fait que le **statut de cohabitant·e ne s'applique pas** dans le cadre de cet accueil temporaire chez soi. Accompagner aussi cette recherche de logement.
- Créer une **commission "Commune hospitalière"** rassemblant les acteurs et actrices de terrain afin d'être à leur écoute et de travailler en bonne collaboration, à partir de la réalité communale, des besoins du terrain et de leurs expériences. Cette commission réalisera aussi un diagnostic auprès des publics concernés pour identifier les actions les plus pertinentes.
- En partenariat avec des associations spécialisées, renforcer le **soutien en termes de santé mentale** pour les personnes dont le parcours migratoire a été source de traumatismes (guerre, errance, perte de proches, isolement, violences physiques et psychologiques...).
- Renforcer l'accès volontaire aux **cours de français ou néerlandais**, pour les adultes et les enfants de la commune ne maîtrisant aucune de ces deux langues, avec l'aide des écoles, de

la promotion sociale (Cours Communaux de Langue Moderne), des écoles de devoirs et des associations.

- Soutenir ou développer un système de **parrainage/marrainage pour les MENA** (Mineurs Étrangers Non-Accompagnés).

IV. Une commune qui est là pour nous en cas de coup dur

Chaque habitant·e mérite d'être soutenu·e, en cas de coup dur ou quand c'est difficile de boucler ses fins de mois. C'est essentiel pour Écolo, tout comme le fait de lutter contre le non-recours aux droits, lorsqu'une personne ne reçoit pas - quelle qu'en soit la raison - une aide ou un service auquel elle pourrait prétendre. C'est un phénomène particulièrement préoccupant, pour lequel la Belgique fait figure de mauvais élève. Notre CPAS doit en outre ouvrir certaines aides aux ménages des classes moyennes vu l'inflation, l'augmentation du coût des logements et du prix des énergies

Les conseillers de l'action sociale mandatés par Écolo au sein du CPAS défendent depuis des années les droits des usager·es des CPAS, pour permettre à chacun·e de mener une vie conforme à la dignité humaine : *"Bien souvent, on a l'impression que les décisions de la majorité véhiculent la conception que les usagers du CPAS doivent se serrer la ceinture et se montrer méritants, ce n'est pas notre conception de la dignité"*. A l'inverse, Écolo veut mettre en œuvre une approche collective et égalitaire de la politique sociale, dans laquelle l'usager·e du CPAS est soutenu·e dans sa volonté d'améliorer les moyens de son existence, et non culpabilisé·e ou "responsabilisé·e".

Voici nos propositions :

1. Actionner tous les leviers au service de la solidarité

- Relancer un **plan transversal de lutte contre la pauvreté**, sera élaboré et évalué par un comité d'accompagnement composé de représentants de la Ville, du CPAS et des associations.
- Fournir un **soutien** humain, financier et logistique, et collaborer avec les **associations locales**, qui jouent un rôle de maillage social essentiel et font "remonter" les besoins réels de leurs publics.

2. Lutter contre le non-recours aux droits

- Rédiger un **document "droits et services"** en langage clair à l'attention des personnes vulnérables.
- Veiller à ce que les **documents** administratifs et informations sur les sites web communaux soient **rédigés de manière claire** pour les usager·es. Pour ce faire, associer un panel d'usager·es à la relecture des informations et procédures importantes.
- Organiser des « **rencontres des droits sociaux** » qui mettent en contact les citoyen·nes et les différents acteurs·rices concerné·es, via le Guichet Social place Verheyleweghen.
- Mettre en place des **campagnes d'information sur les droits** (ex. tarif social énergie, statut BIM...) et sur les relais régionaux pour bénéficier de certains de ces droits.
- Développer le **réseau des écrivain.es publics**, notamment numériques, en collaboration avec les associations actives dans ce domaine et avec le Guichet Social.

3. Respecter les délais légaux d'octroi d'une aide par le CPAS

- La **fin des délais trop longs** pour avoir une réponse à sa demande : les aides sociales doivent être accordées dans le délai d'un mois prévus par la législation sur les CPAS. Or **les retards**, parfois de plus de quatre mois, sont aujourd'hui légion. Un **rapport d'inspection** n'a pas manqué de le révéler et de mettre le CPAS à l'amende.

4. Avoir un CPAS à l'écoute de ses usager·es

- Rétablir d'urgence une **ligne téléphonique** au CPAS où l'on décroche après quelques sonneries, du lundi au vendredi, pour correctement accueillir et informer.
- A l'heure de la numérisation et de l'automatisation, il est primordial de pouvoir **rencontrer son assistant·e social·e en chair et en os** et échanger des mots et des émotions afin de

partager son vécu. Les bénéficiaires doivent avoir un-e **assistant-e social attitré-e** pour respecter le secret professionnel et la confidentialité, dans un bureau adapté à l'écoute du vécu. Cela permet de ne pas devoir répéter maintes fois sa situation sociale difficile et cela aide à ce qu'un lien de confiance s'établisse.

- La simplification administrative doit être une priorité. Trop d'aides sont accordées au cas par cas, alors qu'en-dessous d'un seuil de revenus, **certaines aides** peuvent être traitées de manière plus systématique, sur base de **critères prédéfinis**.
- Prendre en compte le vécu et la **parole des usager-es** du CPAS en installant un Comité des Usager-es pour évaluer le fonctionnement de l'octroi des aides et contribuer à son amélioration continue.

5. Fournir un environnement de travail de qualité au CPAS

- Il s'agit de fournir un **cadre de travail** motivant et bienveillant pour les travailleuses et travailleurs ainsi que des moyens suffisants, notamment grâce à la dotation communale. Les assistant-es sociaux-ales (dont le turnover est de 25 % !) et les usager-es sont les deux faces d'une même pièce : travailler sur les **conditions de travail**, c'est reconnaître l'importance du temps nécessaire pour faire un travail social de qualité.
- Il est important de réellement veiller à la **prévention des risques psychosociaux**, dont la lutte contre le harcèlement.
- Pour **valoriser les membres du personnel**, les enjeux qu'ils et elles vivent doivent être reconnus, et des plans de formation concertés mis en œuvre.
- Le rôle du travail social revêt de nombreux aspects : aide, soutien, compréhension des situations sociales, analyse des besoins,... Il est donc important de leur donner **plus de temps pour échanger** avec les usager-es et d'optimiser et simplifier le fonctionnement administratif pour récupérer ce temps ailleurs.

6. Renforcer la bonne gouvernance : transparence des décisions et information aux personnes

- Écolo a obtenu que le CPAS ne fasse plus signer de formulaires qui disaient qu'une personne "abandonnait sa demande d'aide" : ces formulaires empêchaient que la demande soit suivie d'une **réponse motivée même en cas de refus** !
- Il s'agit aussi de respecter la **procédure utilisée** pour décider d'octroyer ou non une aide, pour que toute personne qui demande une aide soit traitée de la même manière. De la sorte, la personne conserve le droit de contester une décision du CPAS et de pouvoir s'assurer du contrôle de l'information donnée par un-e travailleur-euse social-e du CPAS.
- Promouvoir la **culture du débat politique** au sein de l'institution : les différentes instances décisionnelles du CPAS ont leur rôle à jouer, pour débattre et décider.

7. Proposer la carte médicale pour tous les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale

Pour faciliter le respect des délais légaux, simplifier le travail administratif et laisser ainsi plus de place à la rencontre des personnes et au traitement des demandes, et parce que la carte médicale deviendrait de cette manière un réel outil de prévention et de promotion de la santé tout en permettant un gain de temps pour les travailleurs sociaux :

- Écolo propose l'**octroi de la carte médicale pour tous les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale**. Proposition d'Écolo au Conseil de l'Action Sociale du CPAS, qui a récemment été refusée...

8. Faire avancer le droit à une alimentation de qualité

Pour Écolo, laisser la possibilité aux adultes et aux enfants de se nourrir avec des produits de qualité fait partie de la dignité humaine et de la transition écologique pour toutes et tous.

- Lorsque le CPAS analyse les moyens dont dispose une personne pour vivre, il se base sur un budget journalier bien trop bas pour se nourrir. Nous voulons augmenter la référence budgétaire de la journée alimentaire de 8,40 euros par jour à 10 euros pour un adulte et de 4,20 à 10 euros pour un enfant : nous considérons que **pour manger sainement** et vivre dignement, **10 euros par jour sont un minimum !**
- Nous voudrions étudier l'idée d'une **expérience de sécurité sociale alimentaire**, comme celle expérimentée par le CPAS de Schaerbeek et le milieu associatif via la coopérative BEES coop. Le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert pourrait soit être partenaire de ce type de projet, soit lancer sa propre expérience, sur le modèle schaarbeekois.

9. S'adapter à l'évolution de la société pour fixer qu'on est isolé-e ou cohabitant-e

- **Le taux cohabitant et le taux isolé** doivent être examinés au regard des nouvelles formes d'habitat groupé et de partage des logements par plusieurs personnes, bien souvent **des jeunes ou des étudiants**. Ainsi même en cas de co-location, il ne faut pas systématiquement appliquer un taux cohabitant lorsqu'il n'y a pas de mise en commun des ressources.

10. Rétablir la prime pour la rentrée scolaire

- Le CPAS doit garder différentes aides, telles que la **prime de rentrée scolaire**, supprimée récemment.

11. Rétablir les services d'aide aux habitant.es

- Supprimé début 2024, le service de **repas à domicile** doit être **rétabli**, mais avec une meilleure gestion logistique et financière.
- Maintenir le service d'**aides familiales** du CPAS. La proximité de ce service est importante pour les familles et les personnes âgées.

V. Une commune inclusive pour les personnes en situation de handicap

L'inclusion des personnes en situation de handicap, visible ou invisible, comme de tout-e habitant-e de Woluwe, doit constituer un fil conducteur des politiques menées. Inclure, cela veut dire que c'est à la Commune à s'adapter (et non à la personne) pour que chacun-e ait accès aux biens et aux services, et puisse participer et donner son avis. Ceci est particulièrement important en matière de mobilité et d'accès à l'espace public. Écolo y est attentif dans son programme, de manière transversale, et dès le plus jeune âge.

Voici nos propositions :

1. Inclusion rime avec participation

- Mettre en place un **Conseil consultatif** des personnes en situation de handicap pour les associer à différentes politiques communales. Le consulter systématiquement pour les projets de construction et de rénovation de bâtiments et d'espaces publics.
- Veiller à ce que l'ensemble des dispositifs de **participation citoyenne** soient accessibles à toutes et tous, et donc aussi aux personnes en situation de handicap.

2. Priorité à une meilleure mobilité

- Soutenir financièrement et humainement la mise en place des **solutions de mobilité** adaptées aux personnes en situation de handicap, notamment via les budgets et la flotte communale, via les chèques-taxis, ainsi qu'en facilitant les lieux de rencontres et les plate-formes d'échanges de biens et de services (dont des échanges de services pour aider à se déplacer).
- Le **service de transport** au sein de la commune et dans les communes limitrophes pour les personnes moins mobiles doit en priorité être repensé et simplifié. Il doit aussi être élargi, notamment à des modes de transport actifs.
- Poursuivre l'élaboration de **boucles PMR**.
- Améliorer l'**accessibilité des trottoirs** : largeur suffisante, réparation des dalles, rationalisation des panneaux de signalisation, abaissement de la hauteur des bordures,...

3. Des services et bâtiments plus accessibles

- Développer là où c'est nécessaire le réaménagement des **bâtiments** et infrastructures communales pour les rendre accessibles.
- Conditionner les **marchés publics** qui portent sur des services ou à des bâtiments, au respect de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Veiller à l'accessibilité du **site web** et des principaux **documents** de la Commune à toutes et tous, et donc également aux personnes en situation de handicap, avec une partie en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Avoir dans l'**administration communale** une **cellule "handicontact"** spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment pour l'obtention de ses droits et l'introduction de son dossier.
- Répertorier les lieux actuellement accessibles aux personnes handicapées et soutenir le développement de la **European Disability Card**.

4. Viser l'inclusion dès le plus jeune âge

- Avoir des **milieux d'accueil de la petite enfance** accessibles à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou avec une maladie chronique. Cela passe également par de

bonnes conditions de travail pour les puéricultrices, afin d'assurer un accueil de qualité (voir le chapitre sur la petite enfance).

VI. Une commune où la culture vit à chaque coin de rue

Nous souhaitons donner à la culture la place qu'elle mérite, pour qu'elle permette de s'exprimer, d'échanger, de réfléchir. Pour qu'elle encourage la mobilisation de toutes et tous. Pour qu'elle rassemble, rapproche. Et pour qu'elle détende aussi - nous en avons bien besoin.

Nous souhaitons la décentraliser, pour l'amener au plus près de là où vivent les gens, hors des murs du Wolubilis (dont les tarifs et la programmation font que seule une partie des habitant·es de Woluwe s'y rendent). Nous voulons aussi recréer un folklore local, emblématique de notre commune, et qui mette en avant son riche patrimoine architectural et naturel, tout en favorisant la rencontre et le sentiment d'appartenance.

Voici nos propositions :

1. Un pôle culturel dynamique

- Disposer de « **multithèques de quartier** », c'est-à-dire des espaces réunissant ludothèque, bibliothèque et médiathèque en un seul lieu, à proximité des habitant·es.
- Disposer d'une **salle polyvalente** de plus petite taille, qui serve pour une programmation diversifiée, mais aussi comme **cinéma de quartier**, salle de concert et de spectacles, avec un bar ouverts à toutes et tous, à des tarifs abordables.
- Créer ou soutenir la création d'un **café citoyen** pour se rencontrer, discuter, débattre et partager des idées dans un cadre convivial et accueillant, pour renforcer les liens sociaux et encourager la participation citoyen·es. Ceci pourra se faire en synergie avec les maisons de quartier (voir le chapitre "Convivialité").
- Soutenir et visibiliser le **Parcours d'Artistes**.
- Poursuivre l'organisation des **Fêtes Romanes**, pour soutenir les arts de la rue, et en particulier les artistes femmes.
- Soutenir les **associations** créatives de richesse et de patrimoine local.
- Développer un projet ambitieux pour la **Médiatine**.

2. Une culture accessible à toutes et tous

- Créer un **pass Culture** pour les demandeurs d'emploi, les étudiant·es, et toute personne pour qui le prix est un obstacle à l'accès à la culture. Ce pass pourrait être distribué à la demande par le CPAS et par les différentes ASBL de la commune qui travaillent avec ces publics cibles, pour accéder à moindre coût à la vie culturelle de la commune.
- Poursuivre et renforcer la collaboration des acteurs culturels avec **l'Article 27** via le CPAS afin de permettre aux personnes moins favorisées d'accéder à la culture pour un tarif symbolique de 1,25 euros au moins une fois par mois.
- Evaluer différentes dimensions de **Wolubilis** (programmation, fréquentation,...) au regard d'objectifs d'une politique culturelle plus inclusive et décentrée

3. Un folklore local et des dynamiques interculturelles

- Organiser pour **chaque saison, une grande fête** rassemblant des thématiques liées à la saison ainsi qu'une action symbolique pour la célébrer : un lâcher de lanternes de bougies pour la fête de l'hiver par exemple, ou maintenir la Cavalcade du Chien Noir, créée en 1989 et enfin de retour.
- Valoriser les **différentes langues et cultures** présentes à Woluwe et développer des **rencontres interculturelles** valorisant les cultures culinaires, musicales, de danse, de folklore... Ces moments créent des liens sociaux nouveaux, enrichissent nos cultures, montrant à quel point l'interculturalité peut être source de plaisir partagé.

- Développer des **rencontres interculturelles** valorisant les cultures culinaires, musicales, de danse, de folklore... Ces moments créent des liens sociaux nouveaux, enrichissent nos cultures, montrant à quel point l'interculturalité peut être source de plaisir partagé.

VII. Une commune gérée de manière efficace, transparente et participative

Pilier d'une véritable démocratie, la transparence favorise l'impartialité et l'objectivité du service public. Elle ne doit pas seulement rendre visible la décision publique mais doit aussi permettre de comprendre son contexte et ses facteurs.

Écolo souhaite enrichir la participation des habitant·es à la vie communale, en la construisant de manière sincère et réfléchie. Elle permet aux citoyen·nes d'être associé·es aux projets et décisions en préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet ayant un effet significatif sur la vie d'un quartier ou de la commune. En bout de processus, elle permet aux élu·es de décider en toute légitimité, s'appuyant sur un contrat de confiance renouvelé avec les citoyen·nes.

Il s'agit aussi pour nous de gérer notre belle commune de manière transparente, efficace et égalitaire, en utilisant pleinement les ressources régionales.

Voici nos propositions:

1. Défendre et assumer la place de Woluwe dans les politiques et financements régionaux

- Davantage collaborer avec la Région et les 18 autres communes, pour créer des synergies et faire fonctionner l'intelligence collective, s'inscrire dans certaines politiques régionales ou harmoniser certaines normes lorsque c'est au **bénéfice** des habitant·es, et surtout **ne plus passer à côté de financements régionaux**.

2. Mobiliser les bonnes idées des habitant·es

- Envisager la création de **conseils de quartier**, sur l'exemple d'Etterbeek, pour disposer d'une instance délibérative permanente, composée de **citoyen·nes tiré·es au sort**, permettant d'être au plus près des préoccupations de chaque quartier.
- Créer des **panels citoyens** également composés de **citoyen·nes tiré·es au sort**, pour discuter d'actions concrètes à mettre en place dans des domaines tels que l'énergie/climat, l'environnement, le logement, le sport, la mobilité,...
- Promouvoir la création de **comités de quartiers** là où ils n'existent pas, renforcer le soutien des comités existants et en faire de réels interlocuteurs des pouvoirs communaux.
- Renforcer les **budgets participatifs**.
- Organiser des processus de **consultation citoyenne** pour les projets de grande ampleur et garantir de la communication régulière sur ces projets vers les habitant·es.
- Créer des **panneaux d'affichages accessibles aux initiatives citoyennes** : annonces de fêtes de quartier, échanges de biens et services, chiens ou chats perdus, petites annonces,...
- Permettre aux habitant·es de pouvoir plus facilement organiser un événement tel qu'une **fête des voisins** : infos faciles à obtenir, délais raisonnables, aide et conseil, matériel,...

3. Associer les citoyen·ne·s aux politiques communales et à l'amélioration de l'espace public

- Associer les citoyen·ne·s et les Conseils consultatif des Aînés et des Personnes en situation de handicap à des **marches exploratoires** dans Woluwe. Cette démarche de diagnostic et d'évaluation de l'espace public permet d'y apporter des améliorations concrètes pour le rendre plus sûr et plus accessible pour les personnes à mobilité réduite, les femmes, les enfants, les aîné·es.
- **Associer les citoyen·nes** aux différentes décisions qui les impactent via les **Commissions** « Espace public » et « Commune hospitalière », et via le **Conseils consultatifs** des Personnes en situation de handicap, et celui des Aîné·es et via le Comité des Usager·es des CPAS, prévus dans ce programme, ainsi qu'avec le Conseil de la Vie associative.

4. Faciliter l'accès à la politique et aux services communaux

- Poursuivre la retransmission du **Conseil communal en direct** sur internet, et la rendre accessible **également en différé**, en français et en néerlandais, via l'enregistrement de la traduction simultanée disponible pour les membres du Conseil communal des deux rôles linguistiques.
- Poursuivre le développement d'une **administration numérique**, avec des services et informations aux citoyen·nes accessibles via internet, **en complément** des voies classiques et légales de publicité (affichages et consultations à la commune par exemple).
- Réévaluer les **horaires d'ouverture** de l'ensemble des services de l'administration communale pour veiller à ce qu'ils soient plus accessibles.

5. Être un employeur exemplaire

- Assurer un bon climat de travail pour tou·tes les **employé·es de la Commune et du CPAS**, renforcer la prévention en matière de lutte contre le harcèlement, renforcer l'égalité femme-homme.

VIII. Une commune qui veille à l'avenir des tout-petits

La fréquentation d'un milieu d'accueil est positive pour les bébés dès le plus jeune âge. Apprendre à socialiser avec d'autres enfants, à nouer des liens avec des adultes autres que la famille, à vivre en groupe et, pour certaines familles, à parler le français ou le néerlandais... : autant d'atouts bénéfiques pour les bébés, qui peuvent faciliter la suite de leur enfance, notamment l'entrée à l'école maternelle.

L'accès à une place en crèche est donc davantage qu'un service de garderie à la disposition des parents qui travaillent et Écolo considère qu'un maximum d'enfants devraient avoir l'opportunité d'être inscrits dans une crèche. Ce service représente toutefois un coût important, d'où l'importance d'un nombre suffisant de places dans les crèches communales, où la participation financière des parents est calculée sur base du revenu, selon des critères définis par la loi.

Voici nos propositions :

1. Un meilleur accès aux crèches communales

- Créer des **places supplémentaires** dans les crèches communales.
- Modifier la **procédure d'inscription** dans les crèches communales pour la rendre plus simple et plus transparente. Permettre aux parents de connaître leur place sur les **listes d'attente** et l'évolution de cette place.
- Permettre l'accueil en **halte-garderie**, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi mais aussi, occasionnellement, pour d'autres raisons personnelles (santé, force majeure...).

2. De meilleures conditions de travail pour les puéricultrices

- Revaloriser les **conditions de travail** des équipes des crèches communales pour lutter contre la pénurie et l'épuisement des puéricultrices.
- Associer les travailleuses des crèches à une démarche de **diagnostic participatif** pour valoriser leur travail, améliorer leur bien-être au travail et celui des enfants.
- Évaluer les **besoins en formation continue** du personnel, avec notamment l'enjeu de sensibiliser et d'outiller pour inclure des enfants en situation de handicap, identifier les stéréotypes de genre, avoir des activités culturelles régulières,...

3. En concertation avec les équipes, améliorer le fonctionnement et l'aménagement des crèches communales

- Aller progressivement vers des **éco-crèches** : alimentation bio et de saison, produits de soin & langes écologiques, bâtiment, mobilier & matériel durables. Sensibiliser et conseiller les autres crèches qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.
- Encore renforcer la **qualité des repas** servis aux enfants (diminution du gaspillage, priorité à la production locale, bio et de saison). En faire une priorité lors du renouvellement des marchés publics liés à ces repas.
- Créer un **parcours d'éveil culturel** dans les crèches communales en s'appuyant sur les acteurs culturels de la commune : la découverte et la pratique de l'art et la culture, dans des formats adaptés et de manière régulière sont particulièrement positifs pour le développement de l'enfant.
- Renforcer les activités de **psychomotricité** dans l'ensemble des crèches communales.

IX. Un enseignement communal à la pointe

L'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert compte neuf écoles maternelles et primaires, une école d'enseignement supérieur artistique, une école d'enseignement de promotion sociale et deux académies. Le secteur de l'enseignement fondamental a profondément été réformé par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2019 et les équipes des écoles communales ont été mises à contribution. Aujourd'hui, l'heure est à la stabilisation et au soutien de ces équipes, notamment via la lutte contre la pénurie d'enseignants.

Voici nos propositions :

1. Des enseignants soutenus dans leurs missions

- Prévoir un plan d'accompagnement spécifique pour les nouveaux et nouvelles enseignantes dans les écoles communales pour **faciliter leur entrée dans le métier** et lutter ainsi contre la pénurie que connaît l'ensemble de la Région bruxelloise.
- Être à **l'écoute** des besoins exprimés par les enseignants.

2. Un environnement scolaire sûr, agréable et écologique

- Rendre les **bâtiments scolaires** communaux plus agréables pour les élèves et donc plus propices aux apprentissages et au bien-être de tout le monde. Accorder une attention particulière aux sanitaires, et aux réaménagement des cours de récréations, pour favoriser les zones vertes et l'organisation des espaces, notamment en tenant compte des biais de genre.
- Veiller à **limiter le bruit** dans les classes et les cours de récréation.
- Améliorer la **mobilité et la sécurité autour des écoles** en créant ou améliorant les plans de déplacement scolaire : création de rues scolaires, renforcement des aménagements pour réduire la vitesse, amélioration des possibilités de parkings vélos (et vélo familiaux).
- Promouvoir la création de **potagers** et l'installation d'une citerne de **récupération de l'eau de pluie** dans chaque école.
- Poursuivre la distribution d'une soupe ou d'une collation gratuite à tous les élèves et continuer à veiller à la **qualité des repas** chauds servis dans les écoles communales (diminution du gaspillage, production locale et de saison...). Cela implique de revoir la convention actuelle et de s'inspirer des pratiques qui émergent dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour favoriser les repas sains à bases de produits bio, locaux et de saison.

3. Des écoles accessibles à toutes et tous

- Rester vigilant à **l'inclusion** de tous les élèves pour l'ensemble des apprentissages. S'appuyer sur la diversité culturelle et tenir compte des disparités socio-économiques dans les activités proposées.
- Assurer la **gratuité du temps de midi** pour les élèves des écoles communales.
- Entreprendre une réflexion quant aux coûts et à l'impact écologique des **voyages scolaires**.
- Etudier un projet de **ferme pédagogique de proximité** et/ou de **Maison de l'environnement et du Climat** avec un projet pédagogique, en partenariat entre la Commune et la Région, sur le site de la Ferme aux Oies ou, dès la fin du bail emphytéotique en 2030, sur le site d'Hof ter Musschen.
- Mettre en place une politique ambitieuse et accessible de **l'accueil temps libre** et développer une synergie entre les différents acteurs (écoles et associations) pour limiter les freins organisationnels (déplacements à gérer par les parents...), pécuniaires et les inégalités d'accès (éviter le « premier arrivé, premier servi ») à cet accueil.

4. Une pédagogie riche et bienveillante

- Soutenir les **projets pédagogiques** tournés vers la coopération, la confiance en soi, et l'évaluation formative, qui permettent aux enfants de devenir acteurs de leurs apprentissages, et qui accordent une priorité au vivre ensemble, dans le respect des autres et de l'environnement.
- Encourager des approches pédagogiques motivantes qui donnent du sens aux apprentissages, comme **l'école du dehors**, qui permet aux enfants d'acquérir différentes connaissances scientifiques, mais aussi de progresser en français, mathématiques, histoire, géographie... en sortant de la classe, en bougeant et en se connectant à la nature.
- Inscrire pleinement l'ensemble des écoles communales dans le parcours d'**éducation culturelle et artistique** et renforcer les collaborations des institutions culturelles communales avec les écoles des autres réseaux présentes sur le territoire de la commune
- Favoriser, là où c'est possible, l'apprentissage des **langues** via l'immersion ou l'organisation de cours de langues via des activités extra-scolaires.

X. Une Commune qui donne une juste place aux aîné.es

Les plus de 60 ans ne font pas partie d'une catégorie homogène de personnes. Les expériences de vie, les projets, les besoins en termes d'accompagnement ou de soutien sont uniques. Les aîné.es ont toutefois un point commun : faire face aux préjugés et stéréotypes à leur égard. Ils et elles sont en effet encore trop souvent perçu.es et visibilisé.es comme faibles et dépendant.es, comme étant une charge.

Nous voulons une Commune qui, tout en répondant aux besoins spécifiques en cas de coup dur ou de perte d'autonomie, développe une vision positive des seniors, en valorisant notamment l'énorme contribution des personnes retraitées via le volontariat. Nous voulons aussi lutter contre l'isolement et rendre l'espace public accessible à toutes et tous, quel que soit l'âge.

Voici nos propositions :

1. Un Conseil Consultatif communal des Aîné.es

- Il est tout d'abord essentiel de **consulter les aîné.es pour les décisions qui les concernent** par la mise en place d'un Conseil Consultatif des Aîné.es:
 - Avec un **budget** et du personnel communal, pour un appui administratif, mais aussi un **appui méthodologique** : il s'agit en effet de lui donner toutes les chances de mener à bien les objectifs qu'il se fixera.
 - Valorisé en lui donnant de la **publicité** et en relayant les avis donnés dans le Wolu-Info.
 - Et en veillant à ce qu'il soit **représentatif** et comprenne des membres issus de différentes minorités.

2. Le soutien au volontariat organisé par le secteur associatif

- Créer un **salon du volontariat** pour mettre en contact les personnes avec les besoins locaux en matière de bénévolat, et pour mettre en avant leur contribution via différents témoignages.
- En collaboration avec le secteur associatif local, **recenser et faire connaître les activités** où l'implication bénévole serait la bienvenue, soutenir les projets citoyens des aîné.es (notamment via des conseils juridiques, des locaux, un appui administratif, le prêt de matériel,...).
- Soutenir les projets de **restaurants sociaux intergénérationnels et citoyens** qui permettent les échanges et luttent contre l'isolement.

3. Le soutien aux aidant.es-proches

Les aidant.es-proches doivent être mieux **soutenu.es dans leur quotidien**, en leur offrant toutes les informations dont ils ou elles ont besoin, mais également des formations et des **moments de répit** :

- Le travail de réflexion sur les aidant.es-proches pourra être mené au sein du **Conseil Consultatif des Aîné.es**.
- Dans ce cadre, une attention particulière pourra être portée aux personnes atteintes de la maladie d'**Alzheimer** et à leurs proches.
- Le besoin en matière d'**accueil en journée** de personnes désorientées et/ou très dépendantes pourra notamment être analysé, pour accueillir ces personnes, permettant ainsi à leur conjoint.e ou à la famille de « souffler », de garder une activité professionnelle ou de volontariat et de conserver une vie sociale active.

4. L'offre de loisirs

Selon les besoins identifiés par le Conseil Consultatif des Aîné-es, l'offre sur la commune de loisirs pour aîné-es et de loisirs intergénérationnels pourra être étoffée :

- Par exemple avec un second centre communautaire, pour des **activités accessibles** quel que soit le revenu, un restaurant communautaire avec des activités qui succèdent aux repas.
- En veillant à ce que soient organisées dans des **mêmes lieux, notamment dans les maisons de quartier**, des activités qui ciblent des aîné-es, des enfants, des jeunes (écoles de devoirs, clubs de loisirs pour seniors,...) afin de favoriser les rencontres intergénérationnelles.

5. La lutte contre l'isolement

Pour lutter efficacement contre l'isolement, la mise en place d'activités doit être renforcée par une **démarche proactive** vers les personnes isolées.

- Il s'agira dans un premier temps d'élaborer une étude et un plan d'action pour créer/renforcer les **réseaux de proximité ou de voisinage**.
 - Exemple : un dispositif d'appels téléphoniques avec des travailleurs et travailleuses sociales de la Commune appuyé-es par des bénévoles formé-es visera à assurer un lien avec les personnes isolées dans la commune et à identifier et répondre à d'éventuels besoins.
- Développer un dispositif de **livraison à domicile** de livres, revues, journaux pour les aîné-es isolé-es.
- Soutenir les **projets associatifs** qui vont en ce sens.

6. L'accès aisé à l'espace public

- Pour cibler les points concrets à améliorer, des **marches exploratoires** seront organisées pour améliorer la circulation dans l'espace public et le mobilier urbain : bancs, éclairage public, toilettes publiques, feux de circulation suffisamment longs, bordures de trottoirs peu élevées, trottoirs sans aspérités, sans encombrement ou stationnement sauvage, accès aux commerces... (voir aussi le chapitre lié à la mobilité).
- Le **service de transport** au sein de la commune et dans les communes limitrophes pour les personnes moins mobiles doit en priorité être repensé et simplifié. Il doit aussi être élargi, notamment à des modes de transport actifs.

7. L'accès aisé aux aides sociales et aux services communaux

- Il est essentiel pour écolo de **lutter contre le non-recours aux droits** : si une personne a droit à un service ou à une aide, elle doit en être informée, et pouvoir l'obtenir sans difficulté inutile (voir le chapitre sur le CPAS).
- Installer un **numéro de téléphone unique** pour être informé sur les services publics communaux, et avoir une brochure.
- Avoir un **"service aîné-es"** au sein de l'administration, comme porte d'entrée pour toute demande (et pas seulement sur les aides au maintien à domicile) : activités culturelles et d'éducation permanente, loisirs, volontariat, mobilité, services offerts par le CPAS, distribution de repas, appui informatique,... Et ce, avec une permanence administrative afin d'aider les aîné-es dans leurs démarches.

8. Les objectifs spécifiques en matière de santé publique

- Il est important que la santé soit prise en compte **dans toutes les politiques** et à tous les niveaux car elle n'est pas juste l'absence de maladie mais bien un bien-être physique, mental et social. Elle est reliée à de nombreuses matières, telles que le logement, la mobilité, la cohésion sociale...

- Poursuivre le projet de « **sport sur ordonnance** », pour du sport sur prescription médicale, adapté à sa condition physique et accessible financièrement.
- Renforcer la sensibilisation au sujet des conséquences du dérèglement climatique et en particulier des bonnes pratiques à adopter **en cas de canicule** ou vague de chaleur, en étroite collaboration avec les acteurs et actrices de terrain, dont les médecins et les services d'aides à domicile, les comités de quartier, etc.
- Proposer gratuitement la « **boîte jaune** » : petite boîte bien visible à mettre dans le frigo et contenant les informations médicales essentielles, si les services de secours devaient un jour intervenir.

9. Les services à domicile

- Réinstaurer le **service de repas à domicile** en privilégiant les produits locaux et de saison, avec les mêmes revendications de qualité que pour les crèches et écoles communales.
- Poursuivre et développer la politique d'accompagnement à domicile et les services qui facilitent la vie : **petites réparations** à domicile, **conseils d'aménagements** dans les habitations, etc.
- Créer une plate-forme du soutien à domicile pour **faire dialoguer l'ensemble des acteurs et actrices** du soutien à domicile présents dans la commune, renforcer les collaborations et identifier des enjeux transversaux.

10. Les lieux de vie de qualité

Enfin, s'il faut un jour emménager dans une maison de repos ou dans un logement qui répond mieux à de nouveaux besoins, la commune a un rôle important à jouer. Nous proposons ainsi :

- D'implémenter le **modèle Tubbe** dans la maison de repos de Woluwe, le **Home Saint-Lambert**, en accompagnant et formant le personnel, comme la nouvelle ordonnance bruxelloise l'impose.
- D'y construire/organiser un "**cantou**" pour les personnes désorientées, sur le modèle de la maison de repos du Val des Roses à Forest
- D'identifier avec le Conseil Consultatif des Aîné-es les besoins en matière d'hébergement et de soutenir les initiatives **alternatives aux institutions de soins résidentielles** telles que les habitats groupés et les logements intergénérationnels, les résidences-service, les services de jour... notamment en assouplissant les règles urbanistiques et en sensibilisant les services communaux à cet enjeu.

XI. Une commune qui vise à l'égalité entre ses citoyen·nes

Encore aujourd'hui, nombreuses sont les sources d'inégalité. Les stéréotypes ont la vie dure et peuvent influencer tous les pans des politiques communales. La Commune a un rôle essentiel à jouer pour créer un cadre de vie accueillant, respectueux des besoins de chacune et de chacun, et permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. L'espace public doit être pensé par et pour toutes et tous, de façon inclusive. Les mères restent nombreuses à recourir à des temps partiels, avec un effet sur leurs revenus tout au long de la vie.

Si la plupart des personnes ont accès à Internet et aux outils numériques, nombreuses sont celles qui ne savent pas les utiliser ou qui ont peur de le faire. L'accès réel à tous les services et activités nous préoccupe, c'est un élément transversal des politiques communales.

Voici nos propositions :

1. Faire rétrécir la fracture numérique

- Développer des **formations gratuites** aux différents outils numériques et aux services administratifs en ligne.
- Prévoir un **accompagnement personnalisé** pour répondre aux questions techniques que se posent les personnes en cours d'utilisation d'un outil numérique, afin de leur permettre d'avancer dans leur pratique et de ne pas rester bloquées.
- Créer un **service d'assistants numériques** (ou écrivains publics numériques) pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer leurs démarches administratives en ligne.
- Garantir l'**accessibilité physique** des services essentiels aux citoyen·nes, et améliorer l'accessibilité des guichets bancaires. Nous voulons par ailleurs augmenter l'offre de distributeurs d'argent, avec une bonne répartition géographique.

2. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre

- Contribuer à une **protection adéquate et immédiate** des personnes LGBTQIA+, des femmes et des enfants victimes de violence (accueil d'urgence, accueil adéquat dans les commissariats, relogement, etc.), en bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir.
- Soutenir l'information sur les **droits des victimes**, visibiliser les **services d'aide aux victimes**.
- Développer des **campagnes de prévention** des violences en rue ou dans le milieu festif sur le modèle de la campagne Angela, en partenariat avec l'horeca, ainsi que des campagnes de prévention des cyberviolences, du cyber-harcèlement et de la haine en ligne.

3. Disposer des services communaux à la pointe des enjeux d'égalité des chances

- Assurer/renforcer la **formation continue** de l'ensemble des agent·es de la Commune et de la Zone de Police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire.
- Lors de la conception du **budget communal**, veiller à ce que les finances locales servent autant aux publics féminins que masculins, avec une évaluation concrète à la fin de chaque année. Cela concerne en particulier l'offre d'activités sportives et culturelles, et d'activités pour les enfants et les jeunes.
- Favoriser le développement de **pratiques inclusives au sein de l'administration communale** pour qu'elle soit exemplaire en matière d'égalité des chances (recrutement, formations, rapports aux usagers et usagères,...). Genre, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle: le ou la responsable diversité veillera à ce que chacun·e soit respecté·e dans son identité.

4. Parentalité et éducation égalitaire

Familles monoparentales

- Informer les parents solos sur leurs **droits** (SECAL, aides financières, services d'aide et de soutien...).
- Proposer des "**chèques babysitting**" aux parents solos bénéficiant d'allocations sociales ou du statut BIM.
- Permettre l'accueil prioritaire en **halte-garderie**, pour les parents solos qui se forment et cherchent un emploi mais aussi, occasionnellement, pour d'autres raisons personnelles (santé, force majeure...).
- Permettre aux parents solos de **participer aux grands événements** en journée (braderie, 15km de Woluwe, marché de Noël,..), en y proposant des activités encadrées pour leurs enfants.

Petite enfance

- Davantage faire connaître les **lieux d'accueil** parents/enfants.
- Soutenir les initiatives d'**aide en post-partum**.
- S'assurer d'un accueil de qualité dans les crèches (voir le chapitre sur la petite enfance) :

Enfants et adolescent-es

- Lutter contre les stéréotypes et sensibiliser à l'**égalité de genre dans l'éducation** ; former en ce sens le personnel éducatif communal.
- Développer des **campagnes de prévention** des violences et du harcèlement dans les lieux d'éducation (écoles, centres sportifs, structures culturelles et de loisirs...)
- Veiller à ce que les **infrastructures sportives et salles de sport** soient accessibles aux **filles** comme aux garçons via des critères d'analyse : proportions d'heures attribuées aux clubs féminins et masculins, disponibilité des vestiaires féminins, proportionnalité des subventions au regard de la part d'adhérent-es... Nous valorisons le recrutement des filles par les équipes sportives.
- **Partager équitablement l'espace** dans les cours de récréation des écoles communales de manière à diversifier les activités proposées et à ne pas renvoyer les filles à la marge des cours (ex : pas de terrain de foot central).

4. Une Commune qui inclut et valorise l'histoire des femmes

- Faciliter la **participation citoyenne des femmes**, notamment dans les différents conseils consultatifs : via le choix des horaires et la possibilité d'activités pour enfants. Utiliser des techniques d'animation du groupe qui facilitent leur prise de parole.
- **Nommer des rues et des équipements publics** par des noms de femmes illustres. Cela se fera soit lors de la construction de nouvelles voiries ou par la décision de renommer des rues de la commune. Quand c'est possible et pertinent, nous favoriserons les femmes illustres de la commune afin de valoriser notre histoire et d'illustrer toute sa richesse.
- Travailler avec les **institutions culturelles** de la Commune à des **programmations** visant l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple, une exposition de femmes artistes)

6. Lutter contre le racisme et les discriminations à l'embauche

- Encourager les **partenariats** entre les écoles et des associations spécialisées dans la lutte contre le racisme et les discriminations pour **outiller les écoles** sur l'histoire coloniale, le racisme et sur la prise de conscience des stéréotypes et de leurs effets.

- Via un système « **d'audit anti-discriminations** » au sein du service GRH de l'administration communale, prévenir toute pratique discriminatoire en son sein, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la conviction religieuse.

XII. De bonnes raisons de fréquenter une avenue Georges Henri semi-piétonne et agréable

Notre économie locale vit grâce à de nombreux acteurs et est l'une des plus aisées et des plus recherchées de la Région bruxelloise. Pourtant, le commerce de proximité continue de souffrir, notamment dans l'avenue Georges Henri. Si le système de préemption a permis à la Commune d'y racheter certains immeubles et de les transformer à prix fort, ce n'est pas suffisant.

Il faut rendre cette artère plus conviviale, et donc plus attractive, en faire un lieu de vie avec de nombreuses raisons de s'y rendre, un lieu où les piétons circulent en toute sécurité. Pour Écolo, il faut oser promouvoir une semi-piétonnisation.

Voici nos propositions :

1. Accompagner les commerçants

- A côté d'un guichet d'information sur les aides financières aux entreprises aux niveaux local, régional et fédéral, créer une **cellule communale "Georges Henri"** pour accompagner les commerçants, éviter les faillites et permettre les reprises rapides de fonds de commerce.
- Réaliser une étude ambitieuse de transformation et de **marketing** de l'avenue, le cas échéant avec l'aide de l'ICHEC. De multiples expériences montrent par exemple que les craintes bien légitimes des commerçants face à une mise en piétonnier sont en partie infondées.

2. Rendre l'avenue Georges Henri plus agréable à fréquenter

- Promouvoir l'**accessibilité des commerces** avec des trottoirs plus larges, permettant notamment d'aménager certains accès de plain-pied.
- Développer le **mobilier urbain** et aménager l'espace pour favoriser la fréquentation de l'avenue Georges Henri à pied et à vélo, notamment via des trottoirs plus larges et des bancs.
- Envisager en concertation avec les habitant-es la **mise en piétonnier mixte** de l'avenue Georges Henri, autorisant le passage des transports en commun et, à des heures précises, celui des fournisseurs, en s'inspirant du succès rencontré notamment à Ixelles et à Malines.
- Donner un coup d'accélérateur et apporter une touche verte au réaménagement des espaces autour de la **Métairie Van Meyel** pour pleinement utiliser le potentiel de ce lieu.
- Réaménagement le **Place Degrooff** pour mieux profiter de cet espace.
- Planter des **arbres** et aménager des plantations pour y disposer d'"**îlots de fraîcheur**", et non plus d'"îlots de chaleur" comme c'est le cas aujourd'hui.
- Allouer des **primes** pour la relance économique des commerces à l'issue de certains travaux publics, pour les immeubles du quartier Georges Henri dans le cadre de la revitalisation commerciale et pour le mobilier de terrasse des établissements Horeca.

3. Augmenter le nombre de raisons de se rendre avenue Georges Henri

- Créer et soutenir de nouveaux **lieux de rencontre** pour renforcer les liens dans la communauté
- Intégrer l'avenue Georges Henri à la **politique sociale et culturelle** de la Commune
- Y étudier les opportunités d'y implanter un **lieu culturel polyvalent** de petite ou moyenne taille.

XIII. Une commune à l'urbanisme maîtrisé dans ses différentes dimensions

Les projets urbanistiques doivent permettre à la Commune et à ses habitant-es de s'adapter aux nouveaux risques climatiques. Nous voulons promouvoir la retenue de l'eau de pluie, la lutte contre les îlots de chaleur et faciliter les modes de déplacements « actifs ».

Ecolo privilégie des projets qui apportent du logement à des prix abordables et qui s'inscrivent dans le bâti existant.

Nous souhaitons aussi que soit mené un dialogue ouvert et permanent entre les habitant-es, leurs comités de quartier et le Service communal de l'urbanisme.

Voici nos propositions:

1. Adopter une posture efficace face aux projets de promoteurs immobiliers

- Favoriser l'accès à la propriété en priorisant la construction de logements accessibles à un **coût moyen**, notamment pour les jeunes familles.
- Donner priorité à la **rénovation** plutôt qu'à la démolition-reconstruction.
- Refuser les projets disproportionnés et promouvoir les initiatives s'intégrant harmonieusement dans le quartier, avec **respect des gabarits** et rejet de l'urbanisation des intérieurs d'îlots.
- **Protéger** les espaces verts non constructibles.
- Appliquer des **charges d'urbanisme** pour peser sur les projets des promoteurs.
- Prendre en compte la **dimension régionale** bruxelloise du développement urbanistique en veillant à prévenir de possibles dérives relatives à la densification dans les plans de développement régionaux, parfois déconnectés des réalités locales.

2. Assurer une concertation de qualité avec les personnes concernées

- Pour désamorcer les conflits, mettre en place une **politique de concertation positive** en amont entre les promoteurs de projets, les habitant-es des quartiers concernés et leurs comités de quartier.

3. Développer notre vision

- Mener une **réflexion ouverte** sur une intégration nécessaire et planifiée **en amont** des services nécessaires dans les quartiers: transports publics, crèches et commerces de proximité, selon le concept de la "ville à 10 minutes à pied".
- En concertation étroite avec les riverains, veiller au réaménagement de certains espaces publics dans le but d'engendrer et de revaloriser le **vivre ensemble** et la cohésion sociale.

4. Défendre le potentiel de la « Fermes aux oies »

Avec les riverain-es et les comités de quartier, avec qui nous nous sommes concertés, nous avons proposé la création d'une ferme pédagogique à l'intérieur de l'îlot. L'idée est de rassembler des personnes de tous âges et de tous horizons à travers ce projet citoyen, de rencontrer les besoins collectifs et sociaux du quartier, de valoriser le patrimoine naturel et historique du site et d'en favoriser la biodiversité.

Voici ce qui est envisagé, et à approfondir, notamment avec les citoyen-es :

- Un projet de **ferme pédagogique de proximité** en partenariat entre la Commune et la Région avec l'organisation d'**activités éducatives** en lien avec l'environnement et une **production maraîchère**, qui pourrait notamment être destinée aux cuisines du CPAS voisin
- Le soutien à la rénovation du **corps de ferme**

- Un **circuit de promenade** multi-générationnel accessible depuis le CPAS et le Parc de Roodebeek, avec une venelle depuis l'avenue de la Croix du Sud ;
- Enfin, une option complémentaire consisterait à disposer d'espaces plus grands, et qui respectent ainsi les normes régionales en matière de bien-être animal, pour **l'animalerie** actuellement située dans le Parc de Roodebeek tout proche.

5. Pour « Octobre-Roodebeek »

- Ne permettre aucune construction en intérieur d'îlot mais bien pour consacrer un véritable espace vert
- Faire respecter la typologie et les gabarits du quartier et veiller à l'alignement sur l'habitat existant

XIV. Une commune où se loger à un prix abordable

Sur la totalité du parc de logements, notre commune compte près de 10% de logements sociaux. Or l'augmentation des coûts énergétiques constitue une bombe à retardement pour les allocataires sociaux, les familles à revenus modestes et les pensionnés présents et futurs.

Nous voulons renforcer la politique communale du logement en mettant l'accent sur les revenus modestes et l'accessibilité du logement, sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (rénovation, isolation, techniques solaires) et sur un accroissement de l'habitat groupé.

Voici nos propositions :

1. Faire en sorte qu'on puisse correctement se loger à Woluwe, même avec peu de moyens

- Continuer les efforts entrepris par l'**Agence Immobilière Sociale** de Woluwe-Saint-Lambert, avec une plus grande transparence sur son action.
- Écolo veut l'entretien et la création de **logements sociaux et moyens**, incluant une haute qualité environnementale dont la réduction des consommations d'énergie. Il faut en priorité rénover les logements sociaux de la **rue de l'Activité**, laissés à l'abandon depuis bien trop longtemps.
- Adapter le cadre réglementaire communal (RCU – règlement communal d'urbanisme) pour faciliter et encourager les **habitats groupés**.
- Réserver un accueil favorable aux projets permettant de créer du logement via "**l'habitat léger**" (peu consommateur d'espace et de matériaux), aux projets visant à diviser les grandes habitations en plusieurs logements et encourager les habitats groupés et les logements intergénérationnels (Abbeyfield, habitat groupé, 1toit2âges, etc.).
- Fournir des solutions de **logement pour les aîné-es**, par exemple par le Community Land Trust et l'habitat groupé multigénérationnel.
- Favoriser la mise en œuvre de l'**allocation loyer régionale** qui permet de couvrir une partie du loyer en attendant l'attribution d'un logement social.

2. Être efficaces

- Établir une meilleure **collaboration avec la Région** en matière de logement (ex : projet site de logements J. Brel, qui ne progresse pas).
- Établir un véritable observatoire du logement avec pour objectifs de nettement accélérer l'identification et la **lutte contre les logements vides**, de communiquer sur le nombre de logements inoccupés, sur les démarches menées et sur les amendes perçues.
- Etudier la création d'une **régie foncière communale** qui valorise notre patrimoine foncier
- Utiliser la **taxe** sur les bureaux inoccupés comme incitant pour la transformation de ceux-ci en logements.

3. Mener une politique ambitieuse en matière d'isolation énergétique des logements

- Établir un plan de rénovation et d'isolation des **logements appartenant à la Commune**. Les **investissements** de la Commune dans l'isolation de ses propres bâtiments mais aussi des **habitats sociaux** sont une priorité. La crise énergétique a démontré la fragilité des communes et des habitant-es à pouvoir payer les factures énergétiques dès que les coûts s'emballent. Il faut donc investir plus vite et garantir une réduction des énergies aussi pour des raisons économiques.
- Soutenir les habitant-es pour réduire leur facture et leur consommation d'énergie et accélérer l'**isolation du bâti** quartier par quartier et la transition vers des façons durables de

se chauffer : voir le chapitre “Une commune verte qui anticipe les enjeux climatiques d’aujourd’hui et de demain”

4. Défendre le droit au logement pour toutes et tous

- Soutenir les **collectifs** qui font la promotion du droit au logement pour tous. En cas d’**occupation précaire**, notamment par des femmes, des enfants, soutenir leurs droits à une vie digne et agir au mieux pour les aider, notamment en facilitant les discussions avec les propriétaires et avec les autres acteurs et niveaux de pouvoirs à même de les aider.
- Accroître le nombre de **logements de transit** et analyser la réouverture de l’**Initiative locale d’accueil** (ILA) afin de loger de manière transitoire des demandeuses et demandeurs d’asile.